



**Retourner Les Soumissions à:
Return Bids to :**

Ressources naturelles Canada

[nrcan.quebecbid-
soumissionquebec.nrcan@canada.ca](http://nrcan.quebecbid-soumissionquebec.nrcan@canada.ca)

**Demande de proposition (DDP)
Request for Proposal (RFP)**

Proposition à: Ressources Naturelles Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, aux prix indiqués.

Commentaires - Comments

Bureau de distribution - Issuing Office

Direction de la gestion des finances et de
l'approvisionnement
Ressources naturelles Canada
1 Challenger Drive
Dartmouth, Nova Scotia

Title – Sujet	
Développer les capacités de fabrication de batteries du Canada : évaluer les possibilités et les contraintes de la chaîne d'approvisionnement des batteries	
Solicitation No. – No de l'invitation NRCAN-5000053096	Date 10 juin 2020
Requisition Reference No. - N° de la demande 159358	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 14:00 heure avancée de l'Est (HAE)) on – le 2020 juillet 20	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: Julia.pace@canada.ca	
Telephone No. – No de telephone 902-426-7279	Fax No. – No. de Fax
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: Ressources naturelles Canada 580 Booth Street Ottawa, ON K1A 0E4	
Security – Sécurité Cette demande ne comporte pas d'exigence de sécurité.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Telephone No.:- No. de téléphone: Facsimile No.:- No. de télécopieur:	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) _____	
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 COMPTE RENDU.....	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	7
2.4 LOIS APPLICABLES	7
2.5 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU BESOIN PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	8
3.2 APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	11
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	16
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	16
PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	17
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	17
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	17
7.3 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	17
7.4 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	18
7.5 DURÉE DU CONTRAT.....	18
7.6 RESPONSABLES.....	18
7.7 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	19
7.8 PAIEMENT	19
7.9 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	20
7.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	20
7.11 LOIS APPLICABLES	20
7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	20
7.13 RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN OU ENTREPRENEUR ÉTRANGER)	21
7.14 ASSURANCES.....	21
7.15 ADMINISTRATION DU CONTRAT.....	21
ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	22
ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT.....	30
PIÈCE JOINTE 1 – CRITÈRES D'ÉVALUATION	31
PIÈCE JOINTE 2 – FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIÈRE.....	42



Les articles contenus dans ce document sont obligatoires dans leur intégralité, sauf indication contraire. L'acceptation de ces articles, dans leur intégralité, tels qu'ils figurent dans ce document, est une exigence obligatoire de la présente DDP. Les soumissionnaires qui présentent une soumission contenant des déclarations laissant entendre que leur offre est conditionnelle à la modification de ces clauses ou contenant des conditions qui visent à remplacer ces clauses ou y déroger seront considérées comme non recevable.

Les soumissionnaires qui ont des préoccupations concernant les dispositions du présent modèle d'invitation à soumissionner (y compris les clauses du contrat subséquent) devraient les faire connaître conformément aux directives de la clause Demande de renseignements de cette DDP.



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité: comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et |
| Partie 7 | Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux et la Base de paiement.

Les pièces jointes comprennent les critères d'évaluation et le formulaire de proposition financière.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 En vertu de cette DDP, Ressources naturelles Canada (NRCan) cherche des soumissionnaires à faire des propositions pour cerner les occasions et défis propres aux segments de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs au Canada et comprendre comment profiter de la dynamique dans et entre ces segments, afin de développer et d'améliorer les capacités du Canada quant aux matériaux associés aux accumulateurs et à la fabrication des piles d'accumulateurs.

La demande en accumulateurs sur les marchés mondiaux de véhicules électriques et de solutions de stockage d'énergie devrait augmenter au cours des prochaines décennies. Le Canada a ainsi l'occasion unique de profiter de ses ressources naturelles pour participer à la chaîne de valeur mondiale des accumulateurs : de l'extraction de ressources au traitement des matériaux, en passant par la fabrication d'accumulateurs et de produits de pointe, leur déploiement et leur recyclage. Le Canada recèle de nombreux minéraux et métaux nécessaires au développement des plus récentes technologies d'accumulateurs (p. ex., lithium, cobalt, nickel, manganèse, graphite et vanadium). Il jouit également d'un solide écosystème de recherche et développement ainsi que d'une industrie automobile de premier ordre.



Remarque : Compte tenu des critères et des caractéristiques d'accessibilité est obligatoire en fonction de cette exigence. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la [Politique de passation de marchés du Conseil du Trésor](#).

La période du contrat est au 31 mars 2021.

- 1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu sera fourni par écrit par courriel.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003 \(2020-05-28\)](#) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante avec les modifications mentionnées ci-dessous.

- **Dans tout le texte (sauf article 3.0) : Supprimer** “ Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ” et **insérer** “ Ressources Naturelles Canada ”. **Supprimer** “TPSGC” et **insérer** “RNCan”.
- **À l'article 2 : Supprimer** “ Les fournisseurs doivent détenir ” et **insérer** « Il est suggéré aux fournisseurs de détenir ».
- **Paragraphe 2 de l'article 20** : Sans objet.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

C'est au soumissionnaire qu'il revient de s'assurer que la proposition est livrée à l'adresse courriel suivante, au plus tard à l'heure et à la date indiquée à la page 1 de la présente DDP :

- nrcan.quebecbid-soumissionquebec.nrcan@canada.ca
- Communiquez avec l'Autorité contractante, Julia Pace, au 902-719-4856, soit par téléphone ou par message texte pour recevoir la confirmation de l'offre.

IMPORTANT

Inscrire l'information suivante en objet:

RNCan – 5000053096 Développer les capacités de fabrication de batteries du Canada

L'adresse ci-dessus est réservée pour la présentation des soumissions. Aucune autre communication ne doit y être envoyée.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par courrier ou par télécopieur à l'intention de RNCan ne seront pas acceptées.

RNCan n'assume aucune responsabilité pour des propositions envoyées à toute autre adresse.



C'est au soumissionnaire qu'il incombe de s'assurer que la proposition est livrée à l'endroit indiqué ci-dessus. Le défaut de se conformer aux instructions qui précèdent peut faire en sorte que RNCan soit incapable de confirmer la date de réception ou d'examiner la soumission avant l'attribution du contrat. RNCan se réserve donc le droit de rejeter toute proposition non conforme aux présentes instructions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie électronique)

Section II: Soumission financière (1 copie électronique) dans un fichier/document distinct.

Section III: Attestations (1 copie électronique)

Les prix devraient figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne devrait être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser un format de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de proposition

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Pièce Jointe 2. Formulaire de Proposition Financière. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent soumettre les certifications requises en vertu de la partie 5.

3.2 Approvisionnement accessible

Conformément à la Politique de passation des marchés du Conseil du Trésor et à la Loi sur l'accessibilité du Canada, les ministères et organismes fédéraux doivent tenir compte des critères et des caractéristiques d'accessibilité lorsqu'ils contractent des biens ou des services. Par conséquent, les soumissionnaires doivent mettre en évidence toutes les caractéristiques et composantes de leur proposition de #3 de travail, comme indiqué dans l'Énoncé de travail (EDT).



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation les Critères d'évaluation obligatoires et la proposition financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les critères d'évaluation obligatoires sont inclus dans la Pièce Jointe 1 – Critères d'évaluation.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 111 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 172 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70%.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30%.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.



Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection				
Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)				
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	
Note technique globale	115/135	89/135	92/135	
Prix évalué de la soumission	55,000.00 \$	50,000.00 \$	45,000.00 \$	
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 70 = 59.63$	$89/135 \times 70 = 46.14$	$92/135 \times 70 = 47.70$
	Note pour le prix	$45/55 \times 30 = 24.55$	$45/50 \times 30 = 27.00$	$45/45 \times 30 = 30.00$
Note combinée	84.18	73.14	77.70	
Évaluation globale	1er	3e	2e	



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>) le soumissionnaire doit, présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms et documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

- Les fournisseurs constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- Les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms

Nom du soumissionnaire: _____



OU

Nom de chacun des membres de la coentreprise:

Membre 1: _____
 Membre 2: _____
 Membre 3: _____
 Membre 4: _____

Identification des administrateurs/propriétaires :

NOM	PRÉNOM	TITRE

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page). (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.



Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

5.2.4 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculums vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

5.2.5 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des](#)



[services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire; _____
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite. _____

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire; _____
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire; _____
- c. la date de la cessation d'emploi; _____
- d. le montant du paiement forfaitaire; _____
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire; _____
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant :
 - la date du début _____
 - La date d'achèvement _____
 - le nombre de semaines _____
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Honoraires Professionnels

Montant



Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

5.2.6 Désignation autochtone

Qui est admissible?

- a. Une entreprise autochtone, qui peut être
 - i. une bande selon la définition de la Loi sur les Indiens,
 - ii. une entreprise individuelle,
 - iii. une société à responsabilité limitée,
 - iv. une coopérative,
 - v. un partenariat,
 - vi. une organisation sans but lucratif,

dont la propriété et le contrôle sont au moins à 51 p. 100 assurés par des Autochtones,

OU

- b. Une coentreprise comprenant deux ou plusieurs entreprises autochtones ou une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone, pourvu que la ou les entreprises autochtones détiennent au moins 51 p. 100 des intérêts et du contrôle de la coentreprise.

Si l'entreprise autochtone a au moins six employés à plein temps à la date de la soumission, au moins 33 p. 100 d'entre eux doivent être des Autochtones, et cette proportion doit être maintenue pendant toute la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit certifier dans sa soumission qu'il agit au nom d'une entreprise autochtone ou d'une coentreprise constituée selon les critères définis ci-dessus.

Notre entreprise n'est pas une entreprise autochtone, comme indiqué ci-dessus

Notre entreprise est une entreprise autochtone, comme indiqué ci-dessus.



PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce processus ne comporte aucune exigence de sécurité.



PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A et à la soumission technique de l'entrepreneur intitulée _____, en date du _____. (*sera complété à l'octroi du contrat*).

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions générales

2035 (2020-05-28), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

- Le cas échéant, remplacer les références à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par Ressources Naturelles Canada (RNCan)

7.2.2 Conditions générales supplémentaires

Les clauses suivantes s'appliquent au présent contrat :

4007 (2010-08-16) - Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

7.3 Règlement des différends

Médiation

Si un différend découlant du présent contrat ne peut se régler à l'amiable par voie de négociation, les parties conviennent de bonne foi de soumettre le différend à une médiation administrée par l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada. Les parties accusent réception des règles de l'Institut. Le coût de la médiation sera assumé à parts égales par les parties.

Arbitrage

Si les parties n'arrivent pas à régler le différend par voie de médiation dans un délai de soixante (60) jours, les parties conviennent de porter le différend en arbitrage conformément à la *Loi sur l'arbitrage commercial* (fédérale). La partie demandant l'arbitrage doit le faire par avis écrit à toutes les autres parties. Le coût de l'arbitrage et les honoraires de l'arbitre seront assumés à parts égales par les parties. L'arbitrage aura lieu dans la ville où l'entrepreneur exploite son entreprise, en présence d'un arbitre unique choisi par les parties. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre sur le choix d'un arbitre dans les trente (30) jours suivant l'avis écrit de porter le différend en arbitrage, chaque partie désignera un représentant qui choisira l'arbitre.



Les parties peuvent établir la procédure à suivre par l'arbitre, ou laisser ce choix à l'arbitre. L'arbitre rendra une décision écrite dans les trente (30) jours après l'audition des parties. La décision peut être enregistrée auprès de tout tribunal compétent, et appliquée à titre de décision de ce tribunal.

Signification de « différend »

Les parties conviennent que le mot « différend » dans la présente clause désigne un différend sur une question de fait ou de droit, autre qu'un différend sur une question de droit public.

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus de règlement de leur différend, sur demande ou consentement des parties à participer à un tel processus de règlement extrajudiciaire en vue de résoudre un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca.

7.4 Exigences relatives à la sécurité

7.4.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.5 Durée du contrat

7.5.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2021 inclusivement.

7.6 Responsables

7.6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Julia Pace
Titre : Chargé des achats
Organisation : Ressources naturelles Canada
Adresse : 1 Challenger Drive, Dartmouth, Nouvelle-Écosse B2Y 4A2
Téléphone : 902-426-7279
Courriel : julia.pace@canada.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.6.2 Chargé de projet (*sera identifié à l'octroi du contrat*)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :
Titre :
Organisation : Ressources naturelles Canada
Adresse :
Téléphone :



Télécopieur :
Courriel

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.6.3 Représentant de l'entrepreneur (*sera identifié à l'octroi du contrat*)

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel

7.7 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.8 Paiement

7.8.1 Base de paiement – Prix ferme

±

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme comme indiqué à l'annexe B selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.8.2 Méthode de paiement

Paiements d'étape

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- a) une demande de paiement exacte et complète et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.



7.9 Instructions relatives à la facturation

Une facture doit être présentée en utilisant seulement **une des méthodes de facturation suivantes**:

<p><u>Courriel:</u></p> <p>rncan.invoiceimaging-servicedimageriedesfactures.rncan@canada.ca</p> <p>Note: Veuillez joindre un fichier .pdf. Aucun autre format ne sera accepté.</p>
OU
<p><u>Télécopieur:</u></p> <p>Locale région RCN: 613-947-0987 Sans frais: 1-877-947-0987</p> <p>Note: Veuillez régler les paramètres d'impression à la plus haute qualité possible.</p>

SVP, utilisez qu'une seule de ces méthodes pour transmettre votre facture. Le fait de transmettre votre facture en utilisant plusieurs méthodes n'aura pas pour effet d'accélérer le paiement.

Les factures et tous les documents relatifs à ce contrat doivent être présentés sur le modèle de facture de l'entrepreneur et porter les numéros de référence suivants :

Numéro de contrat : _____

Instructions de facturation pour les fournisseurs : <http://www.rncan.gc.ca/approvisionnement/3486>

7.10 Attestations et renseignements supplémentaires

7.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.11 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;



- b) les conditions générales supplémentaires [4007 \(2010-08-16\)](#) - Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux ;
- c) les conditions générales – [2035 \(2020-05-28\)](#), Conditions générales – besoins plus complexes de services;
- d) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur datée du _____,

7.13 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien **OU entrepreneur étranger)**

Clause du *Guide des CCUA* [A2000C \(2006-06-16\)](#), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

OU

Clause du *Guide des CCUA* [A2001C](#) 2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

7.14 Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéficiaire et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

7.15 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par [le fournisseur **ou** l'entrepreneur **ou** le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.2(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca.



ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ÉDT.1.0 TITRE

Développement des capacités de fabrication d'accumulateurs au Canada : évaluation des possibilités et des contraintes de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs

ÉDT.2.0 CONTEXTE

La demande en accumulateurs sur les marchés mondiaux de véhicules électriques et de solutions de stockage d'énergie devrait augmenter au cours des prochaines décennies. Le Canada a ainsi l'occasion unique de profiter de ses ressources naturelles pour participer à la chaîne de valeur mondiale des accumulateurs : de l'extraction de ressources au traitement des matériaux, en passant par la fabrication d'accumulateurs et de produits de pointe, leur déploiement et leur recyclage. Le Canada recèle de nombreux minéraux et métaux nécessaires au développement des plus récentes technologies d'accumulateurs (p. ex., lithium, cobalt, nickel, manganèse, graphite et vanadium). Il jouit également d'un solide écosystème de recherche et développement ainsi que d'une industrie automobile de premier ordre.

Pour pleinement développer cette occasion émergente que présentent les accumulateurs, le Canada doit cerner les investissements nécessaires, les défis et les possibilités existant tout au long de la chaîne d'approvisionnement et agir en conséquence RNCan vise à révéler le potentiel du Canada en tant que centre de fabrication de cathodes, parmi d'autres occasions pouvant être saisies en aval de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs.

Le secteur canadien des minéraux et des métaux a le potentiel de soutenir des chaînes d'approvisionnement produisant des accumulateurs et des technologies propres de pointe. Même si certains défis se posent quant à la disponibilité d'investissements dans des projets d'exploitation minière et d'extraction, la hausse attendue de la demande en minéraux et métaux associés aux accumulateurs devrait aider à attirer davantage d'investissement dans ce secteur. Utiliser l'infrastructure minière canadienne est essentiel à l'établissement d'une chaîne d'approvisionnement des accumulateurs pleinement intégrée. Le Canada doit également comprendre les possibilités existant en aval ainsi que l'analyse de rentabilisation du développement de ses capacités de traitement des matériaux et de ses capacités de fabrication d'accumulateurs sophistiqués, afin de stimuler un sous-secteur des minéraux associés aux accumulateurs pleinement développé et compétitif au niveau mondial.

Ces dernières années, des investissements (mondiaux) considérables ont été dirigés vers la R-D relative aux accumulateurs, en vue d'en améliorer le rendement et de réduire les coûts de production. Les prévisions suggèrent que la demande en accumulateurs de véhicules électriques sera le secteur enregistrant le plus rapide essor pour tous les métaux¹; les fabricants d'équipement d'origine et de pièces prévoyant de nouvelles usines de fabrication aux États-Unis, en Europe et en Chine pour répondre à la demande attendue. Alors que le monde effectue sa transition vers les véhicules électriques et d'autres solutions alimentées à l'électricité, il est impératif que le Canada comprenne comment devenir un acteur important au sein de la chaîne d'approvisionnement mondiale des accumulateurs.

¹ Wood Mackenzie, avril 2019.



De nombreuses universités et entreprises canadiennes investissent, recherchent ou développent déjà des technologies de stockage d'énergie de pointe et des solutions de microréseaux. Ces technologies fournissent une électricité respectueuse de l'environnement à des collectivités et à des projets de ressources naturelles isolés, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la dépendance en carburant diesel. Le Canada doit comprendre comment il peut soutenir, utiliser et développer ses forces dans ces domaines, afin d'étendre son rôle tout au long de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs, en particulier en tant que producteur viable de matériaux et de composants d'accumulateurs sophistiqués.

Les travaux antérieurs effectués dans ce domaine ont consisté à examiner des projections relatives aux types d'accumulateurs, à la chaîne d'approvisionnement en lithium-ion, aux tendances de l'offre et de la demande ainsi qu'à l'état d'avancement des projets canadiens dans le domaine des minéraux et des métaux portant sur le lithium, le cobalt, le manganèse et le graphite². En septembre 2019, l'American Petroleum Institute a publié une analyse complète de la phase de fin de vie des accumulateurs de véhicules électriques (concernant la réutilisation et le recyclage au Canada et aux États-Unis), que le présent énoncé des travaux ne doit donc pas reproduire³.

Le gouvernement du Canada étudiant actuellement les mérites de développer une stratégie nationale soutenant les accumulateurs sophistiqués et les technologies de pointe associées, le présent énoncé des travaux énumère les exigences relatives à une analyse complète de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs au Canada, notamment ses forces, ses faiblesses, les possibilités et les menaces. Sept principes sous-tendent l'importance de ce travail :

1. La demande mondiale en minéraux, métaux et matériaux d'accumulateurs devrait augmenter et possiblement dépasser l'offre mondiale au cours de la prochaine décennie.
2. Le Canada possède l'expertise et les capacités d'extraire et de transformer les minéraux et métaux nécessaires à la production d'accumulateurs sophistiqués de nouvelle génération.
3. Le Canada a le potentiel de développer une chaîne d'approvisionnement nationale et verticalement intégrée d'accumulateurs sophistiqués et des produits d'utilisation finale associés.
4. Le Canada a besoin d'importants investissements nationaux et étrangers dans les infrastructures et la R-D, afin d'encourager le développement d'une chaîne d'approvisionnement des accumulateurs.
5. L'avenir à long terme de l'industrie automobile canadienne dépend des investissements en matière de véhicules électriques que font les fabricants d'équipement d'origine et les entreprises d'assemblage d'automobiles au Canada.
6. Le Canada s'est engagé à soutenir la transition mondiale vers des énergies propres en adoptant des technologies de stockage d'énergie, notamment les véhicules électriques et le stockage d'énergie à l'échelle industrielle.
7. D'autres pays et régions investissent massivement en R-D et en fabrication axées sur la technologie des accumulateurs, en vue de développer des capacités industrielles, d'établir un avantage économique et de réduire les émissions de carbone.

² Tahuti Global, 2017.

³ <https://www.api.org/oil-and-natural-gas/wells-to-consumer/fuels-and-refining/fuels/vehicle-technology-studies>



ÉDT.3.0 OBJECTIFS

Le but général du présent contrat comporte deux volets :

- 1) identifier les occasions et défis propres aux segments de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs au **Canada** (comme l'indique la section ÉDT.4.0. ci-après de l'énoncé des travaux);
- 2) comprendre comment profiter de la dynamique dans et entre ces segments, afin de développer et d'améliorer les capacités du Canada quant aux matériaux associés aux accumulateurs et à la fabrication des piles d'accumulateurs.

ÉDT.4.0 PORTÉE DU TRAVAIL

Le soumissionnaire devra relever les défis, déterminer les occasions et cerner les éventuels enjeux (non limités aux champs d'enquête présentés ci-dessous) influençant les segments suivants de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs au **Canada**, afin d'atteindre les objectifs énoncés à la section ÉDT.3.0 :

- Exploration et exploitation minières
- Traitement des matériaux entrant dans la composition d'accumulateurs
- Fabrication des piles et des emballages d'accumulateurs
- Fabrication de pointe (p. ex., véhicules électriques)
- Adoption et déploiement du stockage d'énergie

Les champs d'enquête suivants (liste non exhaustive) reflètent les enjeux que le gouvernement du Canada cherche à aborder :

Gouvernement

- Quelles mesures réglementaires ou fiscales les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pourraient-ils prendre pour aider les projets miniers à cibler les minéraux et métaux utilisés dans la fabrication des matériaux et composants d'accumulateurs sophistiqués?
- Quelles sont les lacunes de connaissances systémiques au sein de l'écosystème des accumulateurs au Canada entre les intervenants?
- Quelles mesures le gouvernement du Canada pourrait-il prendre pour combler ces lacunes et améliorer les occasions de collaboration entre les intervenants?
- Comment les administrations publiques canadiennes pourraient-elles contribuer à augmenter la demande en technologies d'accumulateurs et leur adoption dans divers contextes (p. ex., utilisation dans l'industrie et au sein de collectivités rurales, isolées et nordiques)?

Points de vue de l'industrie

- Quelles mesures l'industrie pourrait-elle prendre (de façon indépendante ou avec des partenaires gouvernementaux et mondiaux) pour accélérer la croissance d'une industrie nationale des accumulateurs au Canada?
- Pour les entreprises produisant déjà des minéraux et métaux au Canada, quels coûts sont associés à la mise à niveau de leurs capacités de traitement pour devenir des producteurs intégrés de métaux et minéraux pour accumulateurs?
- Comment le Canada pourrait-il utiliser ses ressources minérales pour soutenir le mieux possible les occasions de fabrication de pointe associées aux systèmes de stockage d'énergie?



- Quelles opportunités d'exportation représentent le potentiel le plus élevé pour les divers segments de la future industrie canadienne des accumulateurs? Pourquoi?

Investissements

- Étant donné tous les avantages dont dispose le Canada qui contribueraient au développement d'une industrie nationale des accumulateurs, pourquoi le Canada ne reçoit-il pas d'investissements d'intervenants internationaux?
- Comment le Canada pourrait-il encourager davantage d'investissements?
- Quels sont les protagonistes financiers mondiaux majeurs les plus actifs dans ce secteur d'investissements?
- Où se dirigent les investissements mondiaux pour établir des chaînes d'approvisionnement relatives aux accumulateurs et pourquoi?

Soutien à la chaîne d'approvisionnement

- Comment le Canada pourrait-il renforcer son écosystème de R-D en accumulateurs, afin de soutenir le développement de sa chaîne d'approvisionnement?
- Quel(s) rôle(s) le Canada est-il le plus susceptible de jouer au sein de la chaîne d'approvisionnement mondiale de la fabrication d'accumulateurs sophistiqués?
- Comment le Canada pourrait-il se distinguer ou démontrer un avantage concurrentiel au sein de chaque segment de la chaîne d'approvisionnement par rapport à d'autres pays ayant déjà en place des stratégies de chaîne d'approvisionnement des accumulateurs (p. ex., Australie, Royaume-Uni, Allemagne, Chine)?
- Quels sont, d'ici 2050, les coûts associés au développement de la chaîne d'approvisionnement tout en important du lithium adapté aux véhicules électriques?

ÉDT.5.0 TÂCHES/EXIGENCES

L'entrepreneur doit effectuer les tâches suivantes :

1. Fournir une évaluation critique de la compétitivité et du potentiel de croissance du Canada en matière de chaîne d'approvisionnement d'accumulateurs en :
 - a. relevant les lacunes quant aux capacités scientifiques et technologiques, financières et relatives à l'innovation;
 - b. déterminant le degré actuel de constitution en réseau ou de fragmentation de la chaîne de valeur des accumulateurs au Canada (y compris les possibilités d'amélioration);
 - c. analysant la nature, les sources et le niveau de risque associés au développement d'une chaîne d'approvisionnement des accumulateurs au Canada.
2. Mettre à jour les projections des compositions chimiques d'accumulateurs susceptibles de dominer d'ici 2050, évaluer le potentiel de changements de matériaux dans les tendances mondiales relatives à ces compositions chimiques et prévoir la façon dont ces changements pourraient influencer sur le rôle du Canada en tant que fournisseur de matériaux pour accumulateurs et d'accumulateurs sophistiqués sur les marchés mondiaux.
3. Mettre à jour les projections de la pénétration des véhicules électriques sur les marchés au Canada et dans le monde d'ici 2050, dans le cadre de divers scénarios macroéconomiques⁴.

⁴ Tahuti Global, 2017 et d'autres sources



4. Fournir des analyses économiques relatives aux matériaux et composants d'accumulateurs produits dans le pays et exportés, par rapport à leur importation, pour les métaux et minéraux associés aux accumulateurs.
5. Déterminer les mises à niveau que devraient effectuer les entreprises en activité au sein de l'écosystème canadien des véhicules électriques, afin de soutenir le traitement des matériaux et la fabrication de composants d'accumulateurs.
6. Évaluer l'analyse de rentabilisation et le climat d'investissement permettant le développement des capacités canadiennes de traitement des matériaux, en portant une attention particulière à la fabrication de cathodes et aux capacités d'intégration au secteur minier canadien.
7. Déterminer comment le Canada pourrait tirer profit d'autres stratégies régionales ou internationales relatives aux accumulateurs (p. ex., Union européenne, Asie, Australie), afin d'établir, de développer et de maintenir ses capacités potentielles relatives aux matériaux pour accumulateurs et à la fabrication de piles d'accumulateurs.
8. Relever les intervenants essentiels en activité au sein de chaque segment de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs ainsi que les obstacles courants (réels ou perçus) empêchant le développement d'une compétitivité mondiale et présenter des options ou stratégies permettant de relever ces défis.



ÉDT.6.0 EXIGENCES RELATIVES AU PROJET

ÉDT.6.1 Tâches, produits livrables, jalons et calendrier

Tâches	Produits livrables/jalons	Calendrier à confirmer
<p>Rencontre de lancement du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner et confirmer les objectifs et les produits livrables attendus 	Plan de travail détaillé	Dans la semaine suivant l'octroi du contrat
<p>Recherche et analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rassembler et synthétiser l'information - Déterminer les lacunes de connaissances ou les contraintes en matière de recherche - Préparer les grandes lignes d'une ébauche de rapport - Préparer un rapport provisoire 	<p>Grandes lignes de l'ébauche du rapport</p> <p>Rapport (mis à jour) provisoire</p>	<p>Ébauche du rapport : dans les 6 semaines suivant l'octroi du contrat</p> <p>Rapport provisoire : dans les 10 semaines suivant l'octroi de ce contrat</p>
<p>Ébauche de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer une ébauche du rapport - Finaliser l'ébauche du rapport 	<p>Ébauche du rapport</p> <p>Ébauche définitive du rapport</p>	Dans les 14 semaines pour l'ébauche et 16 semaines pour l'ébauche définitive suivant l'octroi du contrat
<p>Soumission du rapport définitif et présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le rapport en fonction de la rétroaction de l'autorité responsable du projet 	Rapport définitif et diapositives récapitulatives	Dans les 18 semaines suivant l'octroi du contrat
<p>Présentations</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1) Présenter les conclusions préliminaires lors d'une rencontre avec les intervenants de l'industrie des accumulateurs (travail coordonné avec l'autorité responsable du projet) - 2) Présenter les conclusions à des hauts fonctionnaires (travail coordonné avec l'autorité responsable du projet) 	<p>1) Fournir la présentation</p> <p>2) Effectuer au moins deux présentations des conclusions à des hauts fonctionnaires</p>	<p>1) Automne-hiver 2020</p> <p>2) Dans les 12 semaines suivant la soumission du rapport définitif.</p>

ÉDT.6.2 Exigences en matière de rapports

L'entrepreneur est responsable de veiller à ce que les exigences du contrat soient respectées et que les produits livrables soient soumis à temps, selon le budget établi et qu'ils soient d'une qualité acceptable.



Les travaux du projet doivent comprendre des analyses quantitatives et qualitatives (p. ex., études des marchés actuels, examen de la documentation, rencontres et consultations avec des intervenants).

L'entrepreneur doit soumettre des rapports de l'état d'avancement et organiser des rencontres régulières avec l'autorité responsable du projet. Des discussions informelles sur le projet et des sujets connexes sont bienvenues et encouragées à tout moment au cours de la durée du projet.

L'entrepreneur doit présenter le rapport définitif en personne à la Couronne à Ottawa ou par vidéoconférence.

ÉDT.6.3 Méthode et source d'acceptation

Tous les produits livrables et les services fournis dans le cadre d'un contrat peuvent être vérifiés par l'autorité responsable du projet. Avant d'autoriser le paiement, l'autorité responsable du projet se réserve le droit de refuser tout produit livrable qui n'est pas jugé satisfaisant ou d'en demander la correction.

ÉDT.6.4 Spécifications et normes

Les rapports et tous les documents connexes doivent être présentés dans un format électronique compatible avec Microsoft Word, Excel et PowerPoint (respectivement) et doivent respecter les exigences de **format accessible***.

Les documents au format PDF ou tout autre format ne pouvant être modifié ne seront pas acceptés.

Les produits livrables doivent être rédigés dans l'une des deux langues officielles du Canada. L'autorité responsable du projet déterminera le mode de publication des rapports, le cas échéant.

***Le produit livrable doit présenter une certaine souplesse d'adaptation ou d'accommodement, afin de permettre une intégration aisée pour des personnes souffrant d'une incapacité (p. ex., technologie texte/texte-parole, interprétation en langage des signes pour les personnes malentendantes).**

ÉDT.7.0 AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DE L'ÉDT

ÉDT.7.1 Obligations du fournisseur

Outre la réalisation des objectifs définis à la section ÉDT.3.0 du présent énoncé des travaux, l'entrepreneur doit :

1. Remettre l'ensemble du matériel appartenant à RNCan à la fin du contrat;
2. Participer aux réunions avec les intervenants, s'il y a lieu;
3. Prendre part à des téléconférences, s'il y a lieu;
4. Assister au besoin à des réunions sur les sites de RNCan.

ÉDT.7.2 Obligations de RNCan

La Couronne aura les obligations suivantes envers l'entrepreneur :



- Fournir l'accès aux publications, rapports, études, etc.;
- Donner accès à un membre du personnel qui sera disponible pour coordonner les activités;
- Formuler des commentaires sur les ébauches de rapports dans un délai de 10 jours ouvrables ou fournir une tout autre assistance.

ÉDT.7.3 Lieu du travail, site de travail et point de livraison

L'étude devra être réalisée dans les installations de l'entrepreneur. La Couronne ne remboursera pas les frais de déplacement ou les autres frais encourus par l'entrepreneur.



ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

(sera complété au moment de l'attribution du contrat)



Pièce Jointe 1 – CRITÈRES D'ÉVALUATION

Dans le cadre de leur proposition, les soumissionnaires sont priés d'aborder ces critères dans leur ordre de présentation et de façon suffisamment approfondie pour en permettre une évaluation minutieuse. L'évaluation de RNCan sera fondée uniquement sur l'information contenue dans la proposition. RNCan peut confirmer l'information ou demander des éclaircissements aux soumissionnaires.

Les soumissionnaires sont priés de noter que le fait de mentionner seulement l'expérience sans fournir de données justificatives décrivant les responsabilités, les fonctions et la pertinence relativement aux critères ne sera pas considéré comme une preuve suffisante aux fins de cette évaluation.

Les soumissionnaires doivent fournir des détails complets au sujet de l'endroit, de la période (mois et année) et de la manière (activités, responsabilités, etc.) dont les qualifications et l'expérience énoncées ont été acquises. L'expérience acquise durant les études officielles ne sera pas considérée comme une expérience de travail. Tous les critères liés à l'expérience de travail doivent avoir été acquis dans un environnement de travail légitime et non dans un contexte pédagogique. La participation à des programmes d'alternance travail-études est considérée comme une expérience de travail à condition d'être liée aux services demandés.

Les soumissionnaires doivent noter que les mois d'expérience mentionnés pour un projet dont l'échéancier chevauche celui d'un autre projet cité ne compteront qu'une seule fois. Par exemple : l'échéancier du projet 1 s'étend de juillet à décembre 2001; celui du projet 2 s'étend d'octobre 2001 à janvier 2002; au total, les mois d'expérience pour ces deux projets sont ainsi de sept (7).

1. CRITÈRES TECHNIQUES

1.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

Les critères obligatoires énumérés ci-dessous seront évalués sur la simple base de la réussite ou de l'échec. Les propositions qui ne satisfont pas aux critères obligatoires seront jugées non recevables.

Élément	Exigence obligatoire	Conforme (oui/non)	N° de page de la soumission
O1	<p><u>PLAN DE TRAVAIL</u></p> <p>Le soumissionnaire <u>doit</u> soumettre un plan de travail comprenant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une méthodologie permettant d'effectuer le travail; 2. un graphique de Gantt (ou similaire) présentant les activités et jalons du projet. 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
O2	<p><u>EXEMPLES DE PROJETS</u></p> <p>Le soumissionnaire <u>doit</u> soumettre cinq (5) exemples maximums de projets de son travail démontrant ses connaissances de la chaîne d'approvisionnement mondiale des accumulateurs.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	



	<p>Chaque exemple de projet ne doit pas dépasser trois (3) pages et doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description du projet (une page maximum); • un résumé détaillé du projet (deux pages maximum). <p>Note : Ce critère est détaillé au critère C2 (ci-dessous).</p>		
03	<p><u>EXPÉRIENCE DU GESTIONNAIRE DE PROJET</u></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que le gestionnaire de projet a acquis au moins cinq (5) années d'expérience au cours des dix (10) dernières années en :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. analyse de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs; ou 2. travail au sein des segments de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs énumérés à la section ÉDT. 4.0 de l'énoncé des travaux. 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
04.1	<p><u>QUALIFICATIONS DE L'ÉQUIPE DE PROJET</u></p> <p>La proposition du soumissionnaire doit indiquer au moins trois (3) membres de l'équipe du projet et inclure le curriculum vitæ (CV) de chacun.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
04.2	<p>Les membres de l'équipe de projet proposée doivent fournir des copies de leurs diplômes ou certificats postsecondaires obtenus auprès d'une université canadienne ou d'un collège canadien reconnu ou un équivalent selon un service canadien reconnu de reconnaissance de titres et diplômes* dans le cas d'un titre ou diplôme obtenu hors du Canada.</p> <p>*La liste des organisations reconnues peut être consultée sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, en cliquant sur le lien suivant : https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

1.2 ÉVALUATION DES CRITÈRES COTÉS

RNCan utilisera les critères énoncés dans le présent document pour évaluer chacune des propositions ayant satisfait à tous les critères obligatoires.



Les propositions doivent obtenir le minimum de points indiqué pour que les critères cotés soient évalués comme répondant aux exigences de la section sur les critères techniques cotés; les propositions qui n'obtiennent pas le minimum de points requis seront considérées comme ne répondant pas aux exigences.

Les propositions seront évaluées au regard des critères suivants :

Élément	Exigence obligatoire	Points max.	Total des points attribués
C1	<p><u>APPROCHE OU MÉTHODOLOGIE DU PROJET</u></p> <p>La méthodologie du projet soumise doit à la fois porter sur les segments de la chaîne d'approvisionnement indiqués en <u>ÉDT. 4.0</u> ET sur les tâches décrites en <u>ÉDT. 5.0</u> de l'énoncé des travaux (« EDT »).</p> <p><i>Jusqu'à dix (10) points seront attribués pour CHACUN des cinq (5) éléments ci-dessous, à hauteur d'un maximum de cinquante (50) points :</i></p> <p>Très bon : (10 points pour chaque élément)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Détail* : le soumissionnaire peut effectuer TOUTES les tâches énumérées à la section ÉDT.5.0 de l'énoncé des travaux ET couvre TOUS les segments de la chaîne d'approvisionnement canadienne des accumulateurs énumérés à la section ÉDT. 4.0 de l'énoncé des travaux. 2. Clarté des idées : le texte est rédigé de façon claire, est facile à comprendre et propose des idées très bien développées. 3. Utilisation de supports visuels : les illustrations graphiques sont pertinentes ET intéressantes. 4. Échéancier : les tâches, jalons et produits livrables sont clairement décrits et prévus pour répondre aux objectifs du projet dans les 90 jours suivant l'octroi du contrat. 5. Sources des données : la méthodologie comprend une liste complète des sources de données proposées pour chaque segment de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs énumérés à la section ÉDT. 4.0 de l'énoncé des travaux. <p>Bon : (5 points pour chaque élément)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Détail* : le soumissionnaire peut effectuer cinq (5) des sept (7) tâches énumérées à la section ÉDT.5.0 de l'énoncé des travaux, tout en faisant référence aux segments de la chaîne d'approvisionnement canadienne des accumulateurs énumérés à la section ÉDT. 4.0 de l'énoncé des travaux. 2. Clarté des idées : le texte est clair et facile à comprendre. 3. Utilisation de supports visuels : les illustrations graphiques sont pertinentes OU intéressantes. 4. Échéancier : les produits livrables sont indiqués dans la méthodologie et semblent pouvoir être produits dans les 90 jours suivant l'octroi du contrat. 	<p>Points max.</p> <p>50</p>	



	<p>5. Sources des données : la méthodologie inclut une liste générale des sources de données.</p> <p>Médiocre : (0 point).</p> <ol style="list-style-type: none"> Détail* : le soumissionnaire peut effectuer moins de (5) tâches énumérées à la section ÉDT.5.0 de l'énoncé des travaux, tout en faisant référence aux segments de la chaîne d'approvisionnement canadienne des accumulateurs énumérés à la section ÉDT. 4.0 de l'énoncé des travaux. Clarté des idées : la proposition est confuse, manque de clarté ou est ambiguë. Utilisation de supports visuels : le contenu graphique est limité, confus ou ne semble pas pertinent. Échéancier : les produits livrables ne semblent pas réalistes ou ne sont pas indiqués. Sources des données : le soumissionnaire en fournit très peu ou aucune liste ne peut être discernée. <p><i>*Détail : Veuillez noter que la méthodologie du soumissionnaire devrait démontrer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>une compréhension des objectifs définis et de la portée des travaux dans ses propres mots;</i> <i>la façon dont la méthodologie permettra d'effectuer les tâches demandées, d'atteindre les objectifs énoncés et de fournir un projet final de grande qualité;</i> <i>ses connaissances de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs, notamment les enjeux et occasions préliminaires.</i> 																																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="321 1251 605 1352">Éléments</th> <th data-bbox="605 1251 774 1352">Très bon (10 points)</th> <th data-bbox="774 1251 927 1352">Bon (5 points)</th> <th data-bbox="927 1251 1079 1352">Médiocre (0 point)</th> <th data-bbox="1079 1251 1187 1352">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="321 1352 605 1413">1 – Détail</td> <td data-bbox="605 1352 774 1413"></td> <td data-bbox="774 1352 927 1413"></td> <td data-bbox="927 1352 1079 1413"></td> <td data-bbox="1079 1352 1187 1413"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="321 1413 605 1474">2 – Clarté des idées</td> <td data-bbox="605 1413 774 1474"></td> <td data-bbox="774 1413 927 1474"></td> <td data-bbox="927 1413 1079 1474"></td> <td data-bbox="1079 1413 1187 1474"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="321 1474 605 1535">3°– Utilisation de supports visuels</td> <td data-bbox="605 1474 774 1535"></td> <td data-bbox="774 1474 927 1535"></td> <td data-bbox="927 1474 1079 1535"></td> <td data-bbox="1079 1474 1187 1535"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="321 1535 605 1596">4 – Calendrier</td> <td data-bbox="605 1535 774 1596"></td> <td data-bbox="774 1535 927 1596"></td> <td data-bbox="927 1535 1079 1596"></td> <td data-bbox="1079 1535 1187 1596"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="321 1596 605 1667">5 – Sources des données</td> <td data-bbox="605 1596 774 1667"></td> <td data-bbox="774 1596 927 1667"></td> <td data-bbox="927 1596 1079 1667"></td> <td data-bbox="1079 1596 1187 1667"></td> </tr> </tbody> </table>	Éléments	Très bon (10 points)	Bon (5 points)	Médiocre (0 point)	Total	1 – Détail					2 – Clarté des idées					3°– Utilisation de supports visuels					4 – Calendrier					5 – Sources des données						
Éléments	Très bon (10 points)	Bon (5 points)	Médiocre (0 point)	Total																													
1 – Détail																																	
2 – Clarté des idées																																	
3°– Utilisation de supports visuels																																	
4 – Calendrier																																	
5 – Sources des données																																	
C2	<p><u>EXPÉRIENCE LIÉE À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES ACCUMULATEURS</u></p>																																



<p>Le soumissionnaire doit fournir cinq (5) exemples de projets démontrant ses connaissances de la chaîne d’approvisionnement des accumulateurs, comme énoncé à la section ÉDT. 4.0 de l’énoncé des travaux.</p> <p>Veuillez inclure les éléments suivants pour chaque exemple de projet :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Titre du projet (ou nom du travail);2. Dates de début et de fin du projet (ou du travail);3. Nom(s), adresses de courriel et numéros de téléphone de l’organisation cliente ET de l’autorité responsable du projet dont le soumissionnaire relevait;4. Attestation ou recommandation du client (ou de l’employeur) confirmant la prestation des services;5. Résumé détaillé du projet ou rapport présentant une analyse ou des conclusions (trois pages maximum). Le cas échéant, veuillez fournir une liste de liens vers les rapports soumis en annexe à la proposition. <p>L’évaluation des exemples du projet reflétera les ÉLÉMENTS suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• E1 : L’ensemble des exemples de projets soumis couvre-t-il collectivement TOUS les segments de la chaîne d’approvisionnement des accumulateurs selon la section ÉDT. 4.0 de l’énoncé des travaux ?• E2 : Chaque exemple de projet a-t-il été réalisé au cours des cinq dernières années?• E3 : Les exemples de projets ont-ils démontré une expertise du marché mondial, notamment en matière de demande, d’offre, de prix des matériaux et des produits tout au long de la chaîne d’approvisionnement des accumulateurs?• E4 : Les exemples de projets incluent-ils des analyses d’options ou de stratégies permettant de surmonter les obstacles réels ou perçus par les compagnies qui cherchent à améliorer leur compétitivité au sein de la chaîne d’approvisionnement mondiale des accumulateurs?• E5 : Les exemples de projets ont-ils entrepris une évaluation critique des efforts et stratégies nationaux ou régionaux du gouvernement visant à développer, soutenir ou améliorer la chaîne d’approvisionnement nationale des accumulateurs? <p>Jusqu’à dix (10) points sont disponibles pour chaque élément pour une note totale maximale de cinquante (50) points.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <p><u>Nombre de points maximal</u> : (10 points pour chaque élément susmentionné)</p>	<p>Points max.</p> <p>50</p>	
--	--	--



	<ul style="list-style-type: none"> Tous les exemples de projets abordent les éléments évalués. <p>Nombre de points moyen : (7 points pour chaque élément susmentionné)</p> <ul style="list-style-type: none"> Trois ou quatre exemples de projets abordent les éléments évalués. <p>Nombre de points médiocre : (5 points pour chaque élément susmentionné)</p> <ul style="list-style-type: none"> Un ou deux exemples de projets abordent les éléments évalués. <p>Aucun point : (0 point)</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun exemple de projet n'aborde les éléments évalués. <table border="1" data-bbox="326 688 1180 989"> <thead> <tr> <th>Éléments</th> <th>Maximal (10 points)</th> <th>Moyen (7 points)</th> <th>Médiocre (5 points)</th> <th>Aucun (0 point)</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>E1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>E2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>E3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>E4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>E5</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Éléments	Maximal (10 points)	Moyen (7 points)	Médiocre (5 points)	Aucun (0 point)	Total	E1						E2						E3						E4						E5							
Éléments	Maximal (10 points)	Moyen (7 points)	Médiocre (5 points)	Aucun (0 point)	Total																																		
E1																																							
E2																																							
E3																																							
E4																																							
E5																																							
<p>C3</p>	<p><u>EXPÉRIENCE AVEC LES INTERVENANTS DU SECTEUR DES ACCUMULATEURS</u></p> <p>Au cours des dix (10) dernières années, le soumissionnaire a fourni des services aux intervenants de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs appartenant aux catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprises d'exploration minière 2. Sociétés minières 3. Fabricants de matériaux pour accumulateurs 4. Fabricants de piles et d'emballages d'accumulateurs 5. Constructeurs automobiles 6. Importants investisseurs de capital (ayant obtenu ou investi au moins 100 000 \$ dans des projets associés aux accumulateurs) <p><i>Une expérience plus vaste auprès d'intervenants permet d'obtenir davantage de points :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Services fournis à aucune catégorie d'intervenants = 0 point ▪ Services fournis à des intervenants d'une seule catégorie = 4 points ▪ Services fournis à des intervenants de deux catégories = 8 points ▪ Services fournis à des intervenants de trois catégories = 12 points ▪ Services fournis à des intervenants de quatre catégories = 16 points ▪ Services fournis à des intervenants de cinq catégories = 20 points ▪ Services fournis à des intervenants de six catégories = 24 points 	<p>Points max.</p> <p>32</p>																																					



Points supplémentaires pour une expérience auprès d'intervenants canadiens :

Si le soumissionnaire démontre qu'il a fourni des services à au moins un intervenant : 1) *en activité dans le secteur des accumulateurs au Canada* **ET** 2) *dont la participation canadienne est d'au moins 50 %*, **huit (8) points prime** seront accordés.

Une expérience **auprès d'intervenants canadiens du secteur des accumulateurs comprend :*

- *au moins un membre de l'équipe du projet ayant travaillé avec l'un des intervenants canadiens du secteur des accumulateurs susmentionnés; ou*
- *le soumissionnaire a eu une expérience en sous-traitance ou en coentreprise avec une entreprise basée au Canada pour recueillir des données ou entreprendre une étude sur la chaîne de valeur du secteur des accumulateurs au Canada par le passé.*

***Le soumissionnaire **doit** indiquer l'intervenant, la date de la mission et une référence, car RNCAN se réserve le droit d'entrer en contact avec les autorités responsables des projets nommées par le soumissionnaire, afin de confirmer les renseignements fournis. (Voir la référence 1 dans cette annexe.)*

**** En cas de résultat égal, RNCAN se réserve le droit de sélectionner le soumissionnaire ayant fourni des services au plus grand nombre d'intervenants canadiens énumérés pour cet élément.*

Nombre d'intervenants auxquels des services professionnels ont été fournis	Étrangers OU en activité à l'étranger (4 points par groupe d'intervenants)	Canadiens ET basés au Canada (8 points prime)	Total de points attribués
1 Intervenant	4 points	8 points	12 points
2 intervenants	8 points	8 points	16 points
3 intervenants	12 points	8 points	20 points
4 intervenants	16 points	8 points	24 points



5 intervenants	20 points	8 points	28 points
6 intervenants	24 points	8 points	32 points

Exemples de scénarios

Soumissionnaire A : expérience avec 6 intervenants. Aucun n'est une entreprise canadienne ou en activité au Canada :

- Six intervenants = 24 points
- Aucun intervenant n'est une entreprise canadienne ou en activité au Canada = 0 point prime
- = 24 points au total

Soumissionnaire B : expérience avec 2 intervenants. Un est une entreprise canadienne en activité au Canada.

- Deux intervenants = 8 points.
- L'un de ces intervenants est une entreprise canadienne en activité au Canada = 8 points primes
- = 16 points au total

Soumissionnaire C : expérience avec 4 intervenants. Deux sont des entreprises canadiennes en activité au Canada.

- Quatre intervenants = 16 points
- Deux de ces intervenants sont des entreprises canadiennes en activité au Canada = 8 points primes
- = 24 points au total



<p>C4</p>	<p><u>EXPÉRIENCE DE L'ÉQUIPE DE PROJET</u></p> <p>La valeur moyenne des mois d'expérience des équipes proposées (c.-à-d., effectuant les recherches, l'analyse ou les rapports sur les segments de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs, comme indiqué à la section ÉDT. 4.0 de l'énoncé des travaux) sera mesurée comme suit :</p> <p><i>Le soumissionnaire devrait indiquer la durée de l'expérience de chaque membre de l'équipe en mois.</i></p> <table border="1" data-bbox="337 600 1174 1020"> <thead> <tr> <th>Points</th> <th>Critères</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20</td> <td>Excellent : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet en matière de chaîne d'approvisionnement des accumulateurs est de 84 mois ou plus.</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>Très bon : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet en chaîne d'approvisionnement des accumulateurs est de 60 à 83 mois (inclus).</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Bon : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet est de 36 à 59 mois (inclus).</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Satisfaisant : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet est de 12 à 35 mois (inclus).</td> </tr> </tbody> </table>	Points	Critères	20	Excellent : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet en matière de chaîne d'approvisionnement des accumulateurs est de 84 mois ou plus .	15	Très bon : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet en chaîne d'approvisionnement des accumulateurs est de 60 à 83 mois (inclus).	10	Bon : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet est de 36 à 59 mois (inclus).	5	Satisfaisant : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet est de 12 à 35 mois (inclus).	<p>Points max.</p> <p>20</p>	
Points	Critères												
20	Excellent : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet en matière de chaîne d'approvisionnement des accumulateurs est de 84 mois ou plus .												
15	Très bon : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet en chaîne d'approvisionnement des accumulateurs est de 60 à 83 mois (inclus).												
10	Bon : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet est de 36 à 59 mois (inclus).												
5	Satisfaisant : la valeur moyenne de l'expérience de l'équipe de projet est de 12 à 35 mois (inclus).												



<p>C5</p>	<p><u>QUALITÉ DE LA PROPOSITION</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="337 300 451 348">Points</th> <th data-bbox="451 300 1159 348">Critères</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="337 348 451 520">10</td> <td data-bbox="451 348 1159 520">Excellent : la proposition est facile à suivre, dépourvue d'erreurs, présente un texte concis, aborde toutes les tâches et tous les objectifs énumérés dans l'énoncé des travaux, répond à toutes les exigences des critères d'évaluation.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="337 520 451 653">8</td> <td data-bbox="451 520 1159 653">Très bon : la proposition est facile à suivre, dépourvue d'erreurs, aborde la plupart des tâches et objectifs énumérés dans l'énoncé des travaux, répond à la plupart des exigences des critères d'évaluation.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="337 653 451 785">6</td> <td data-bbox="451 653 1159 785">Bon : la proposition est complète, présente peu d'erreurs typographiques, aborde au moins la moitié, respectivement, des tâches et objectifs énumérés dans l'énoncé des travaux.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="337 785 451 890">4</td> <td data-bbox="451 785 1159 890">Médiocre : la proposition est difficile à suivre et contient de nombreuses erreurs typographiques.</td> </tr> </tbody> </table>	Points	Critères	10	Excellent : la proposition est facile à suivre, dépourvue d'erreurs, présente un texte concis, aborde toutes les tâches et tous les objectifs énumérés dans l'énoncé des travaux, répond à toutes les exigences des critères d'évaluation.	8	Très bon : la proposition est facile à suivre, dépourvue d'erreurs, aborde la plupart des tâches et objectifs énumérés dans l'énoncé des travaux, répond à la plupart des exigences des critères d'évaluation.	6	Bon : la proposition est complète, présente peu d'erreurs typographiques, aborde au moins la moitié, respectivement, des tâches et objectifs énumérés dans l'énoncé des travaux.	4	Médiocre : la proposition est difficile à suivre et contient de nombreuses erreurs typographiques.	<p>Points max.</p> <p>10</p>	
Points	Critères												
10	Excellent : la proposition est facile à suivre, dépourvue d'erreurs, présente un texte concis, aborde toutes les tâches et tous les objectifs énumérés dans l'énoncé des travaux, répond à toutes les exigences des critères d'évaluation.												
8	Très bon : la proposition est facile à suivre, dépourvue d'erreurs, aborde la plupart des tâches et objectifs énumérés dans l'énoncé des travaux, répond à la plupart des exigences des critères d'évaluation.												
6	Bon : la proposition est complète, présente peu d'erreurs typographiques, aborde au moins la moitié, respectivement, des tâches et objectifs énumérés dans l'énoncé des travaux.												
4	Médiocre : la proposition est difficile à suivre et contient de nombreuses erreurs typographiques.												
<p>C6</p>	<p><u>EXPÉRIENCE EN PRÉSENTATION</u></p> <p>Le soumissionnaire possède de l'expérience en matière de présentation, à des hauts fonctionnaires*, de renseignements stratégiques, d'analyses, d'informations et de conseils en matière de chaîne d'approvisionnement des accumulateurs.</p> <p><i>*Les hauts fonctionnaires comprennent les suivants : membres de conseils d'administration d'entreprise, haute direction, hauts fonctionnaires canadiens (p. ex., directeurs, directeurs généraux, sous-ministres adjoints, sous-ministres délégués, sous-ministres, ministres) ou leurs équivalents d'autres secteurs de compétence.</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="370 1360 483 1394">Points</th> <th data-bbox="483 1360 1187 1394">Condition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="370 1394 483 1566">10</td> <td data-bbox="483 1394 1187 1566">Excellent : au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire a fait des présentations à des hauts fonctionnaires à quatre (4) occasions ou davantage sur un aspect de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="370 1566 483 1738">8</td> <td data-bbox="483 1566 1187 1738">Bon : Au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire a fait des présentations sur la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs à des hauts fonctionnaires à trois (3) occasions.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="370 1738 483 1892">6</td> <td data-bbox="483 1738 1187 1892">Passable : au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire a fait des présentations sur la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs à des hauts fonctionnaires à deux (2) occasions.</td> </tr> </tbody> </table>	Points	Condition	10	Excellent : au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire a fait des présentations à des hauts fonctionnaires à quatre (4) occasions ou davantage sur un aspect de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs.	8	Bon : Au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire a fait des présentations sur la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs à des hauts fonctionnaires à trois (3) occasions.	6	Passable : au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire a fait des présentations sur la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs à des hauts fonctionnaires à deux (2) occasions.	<p>Points max.</p> <p>10</p>			
Points	Condition												
10	Excellent : au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire a fait des présentations à des hauts fonctionnaires à quatre (4) occasions ou davantage sur un aspect de la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs.												
8	Bon : Au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire a fait des présentations sur la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs à des hauts fonctionnaires à trois (3) occasions.												
6	Passable : au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire a fait des présentations sur la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs à des hauts fonctionnaires à deux (2) occasions.												



	4	<p>Médiocre : au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire a fait des présentations sur la chaîne d'approvisionnement des accumulateurs à de hauts fonctionnaires à une seule occasion.</p>	
<p>NOMBRE MINIMUM DE POINTS EXIGÉ POUR QUE LA PROPOSITION SOIT PRISE EN CONSIDÉRATION : 111 POINTS (65 %)</p>			
<p>NOMBRE DE POINTS MAXIMUMS POSSIBLES : 172 POINTS</p>			

Référence n° 1

Questions à la personne désignée comme référence :

- A. Une personne désignée comme référence disposera de quatre (4) jours ouvrables pour fournir au gouvernement du Canada les renseignements demandés. Le non-respect de cette échéance entraînera la déclaration de l'offre comme étant non recevable.
- B. Le gouvernement du Canada effectuera la vérification auprès de la référence à l'écrit par courriel. Le gouvernement du Canada enverra toutes les demandes de vérification des références par courriel aux personnes désignées par les soumissionnaires, le même jour, aux adresses de courriel fournies dans les offres.
- C. Les questions à utiliser pour demander confirmation des soumissionnaires sont les suivantes :

L'expérience de travail avec le soumissionnaire a-t-elle été satisfaisante (p. ex., le soumissionnaire était-il réactif et axé sur le service à la clientèle)?

_____ Oui :
_____ Non :

Le produit final a-t-il été livré à temps et en respectant le budget?

_____ Oui :
_____ Non :

Le produit final a-t-il répondu aux attentes?

_____ Oui :
_____ Non :

Pour chaque référence, le soumissionnaire doit fournir le nom et l'adresse de courriel d'une personne à joindre. Il est également demandé aux soumissionnaires d'inclure le titre de la personne à joindre. En cas de conflit entre les renseignements fournis par la référence et dans la soumission, les renseignements fournis par la référence seront évalués au lieu des renseignements fournis dans la soumission. Si la référence n'est pas disponible au moment souhaité au cours de la période d'évaluation, le soumissionnaire peut fournir le nom et les coordonnées d'une autre personne à joindre.



Pièce Jointe 2 – FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIÈRE

1. PRIX FERME - Paiements d'étape

Le prix ferme tout inclus proposé par le soumissionnaire pour l'exécution des travaux est en devises canadiennes et les taxes applicables sont en sus. Tous les frais de déplacement et de subsistance et autres frais divers doivent être inclus dans le prix ferme.

Le soumissionnaire doit remplir le calendrier d'étapes ci-après en indiquant les montants fermes proposés pour chaque étape, selon les pourcentages indiqués :

Étape	Livrables/ Étape	Horaire	Prix ferme par étape (taxes applicables exclues)
1	Rencontre de lancement du projet (30% du prix total) – Examiner et confirmer les objectifs et les produits livrables attendus	Plan de travail détaillé dans la semaine suivant l'octroi du contrat	_____ \$
	Recherche et analyse – Rassembler et synthétiser l'information – Déterminer les lacunes de connaissances ou les contraintes en matière de recherche – Préparer les grandes lignes d'une ébauche de rapport – Préparer un rapport provisoire	Grandes lignes de l'ébauche du rapport dans les 6 semaines suivant l'octroi du contrat Rapport (mis à jour) provisoire : dans les 10 semaines suivant l'octroi de ce contrat	
	Ébauche de rapports (30% du prix total) – Préparer une ébauche du rapport – Finaliser l'ébauche du rapport	Ébauche du rapport dans les 14 semaines suivant l'octroi du contrat	



Étape	Livrables/ Étape	Horaire	Prix ferme par étape (taxes applicables exclues)
2		Ébauche définitive du rapport dans les 16 semaines suivant l'octroi du contrat	_____ \$
	Soumission du rapport définitif et présentation – Finaliser le rapport en fonction de la rétroaction de l'autorité responsable du projet	Rapport définitif et diapositives récapitulatives dans les 18 semaines suivant l'octroi du contrat	
3	Présentations (40% du prix total) - 1) Présenter les conclusions préliminaires lors d'une rencontre avec les intervenants de l'industrie des accumulateurs (travail coordonné avec l'autorité responsable du projet) - 2) Présenter les conclusions à des hauts fonctionnaires (travail coordonné avec l'autorité responsable du projet)	1) Fournir la présentation à l'automne-hiver 2020 2) Effectuer au moins deux présentations des conclusions à des hauts fonctionnaires dans les 12 semaines suivant la soumission du rapport définitif.	_____ \$
	Prix total tout compris		_____ \$